

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 juin 2015**  
~~~~~

**COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF  
MODIFICATION DU TABLEAU DES VICE-PRÉSIDENTS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 juin 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN

Procurations :

M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO à Mme Nicole MORERE, Madame Lucie TENA à Madame Béatrice NEGRIER, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

Mme Martine BONNET, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Jean-Claude MARC, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christian VILOING

Quorum : 25	Présents : 29	Votants : 39	Pour 30 Contre 6 Abstention 3
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-président » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 fixant à treize le nombre de membres du bureau parmi lesquels le président, dix vice-présidents et deux autres membres,

Vu l'arrêté du Président n°A2015-15 en date du 28 avril 2015 portant retrait de la délégation de fonctions accordée à Monsieur Gérard CABELLO, 4<sup>e</sup> vice-président ;

Vu la délibération n°1143 du 18 mai 2015 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé contre le maintien de Monsieur Gérard CABELLO dans ses fonctions de 4<sup>e</sup> vice président ;

Considérant la vacance du poste de 4<sup>e</sup> vice-président et la possibilité laissée à l'assemblée de réduire le nombre de postes de vice-présidents ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec six voix contre et trois abstentions,**

**Madame Isabelle ALIAGA ne prend pas part au vote.**

- de supprimer le poste de 4<sup>e</sup> vice-président du bureau de la communauté pour la durée du mandat restant à courir, portant ainsi le nombre de vice-présidents à neuf au lieu de dix ; chacun des vice-présidents et membres restants et du rang inférieur passant au rang supérieur,

- de valider en conséquence la nouvelle composition de l'exécutif et du bureau de la communauté de communes comme proposée ci-après :

• Membres de l'exécutif

- Président : Louis VILLARET
- Premier vice-président : Jean-François SOTO
- Deuxième vice-président : Michel SAINTPIERRE;
- Troisième vice-président : Claude CARCELLER
- Quatrième vice-président : Philippe SALASC
- Cinquième vice-présidente : Agnès CONSTANT
- Sixième vice-président : Jean-Pierre BERTOLINI
- Septième vice-présidente : Béatrice NEGRIER
- Huitième vice-président : Patrick LAMBOLEZ
- Neuvième vice-président : Guy-Charles AGUILAR

• Membres du bureau

- Premier membre : Louis VILLARET
- Deuxième membre : Jean-François SOTO
- Troisième membre : Michel SAINTPIERRE
- Quatrième membre : Claude CARCELLER
- Cinquième membre : Philippe SALASC
- Sixième membre : Agnès CONSTANT
- Septième membre : Jean-Pierre BERTOLINI
- Huitième membre : Béatrice NEGRIER
- Neuvième membre : Patrick LAMBOLEZ
- Dixième membre : Guy-Charles AGUILAR
- Onzième membre : Véronique NEIL
- Douzième membre : Georges PIERRUGUES

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1157 le 25/06/15  
Publication le 25/06/15  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150622-lmc|72347-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

